



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

**Absents excusés** : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT pouvoir à Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf: 2024/12/11- OBJET : Création d'une nouvelle tarification culturelle du type « Early Bird » dans le cadre du festival Electrochic 2025.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024/04/10 du 3 avril 2024 relative à l'actualisation de la tarification du service Culture pour la saison 2024-2025,

Considérant que dans le cadre de la 9<sup>ème</sup> édition du Festival ElectroChic prévue du 19 au 29 mars 2025, les organisateurs de cette manifestation culturelle ont proposé de mettre en place une campagne de prévente à tarif préférentiel avec une nouvelle offre tarifaire du type « Early Bird » et ce à partir du mois de décembre 2024,

Considérant, qu'il y a lieu de créer un nouveau tarif pour ce type d'opération promotionnelle,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20241218-2024-12-11-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2024

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

## DELIBERE

**Article 1 : Adopte à l'unanimité** la création de cette nouvelle tarification du type « Early Bird », à compter du 19 décembre 2024, sur une durée d'un mois, indiquée dans le tableau figurant ci-dessous :

Tarif préférentiel de type « Early Bird »
5 €

**Article 2 : Précise** que cette vente promotionnelle en ligne de billets sur les sites *billetweb.fr* et *shotgun.live/fr* sera totalement gérée par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, laquelle reversera à la commune pour le Case Ô Arts, par mandat administratif, à l'appui des formulaires justificatifs de recettes des sites *billetweb.fr* et *shotgun.live/fr*, l'intégralité des recettes perçues dans le cadre de la vente des billets en ligne pour sa programmation du 21 mars 2025.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 26 DEC. 2024  
et par publication en ligne le : 26 DEC. 2024

Saint-Cyr-l'École,  
le : 26 DEC. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU



Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 24 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20241218-2024-12-11-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2024